
Pétition du citoyen Ledier, de Gacé (Orne), demandant des secours après avoir été blessé, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition du citoyen Ledier, de Gacé (Orne), demandant des secours après avoir été blessé, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 651;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32976_t1_0651_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Et à l'instant sont comparus les citoyens Pierre Claude Cauzon et Nicolas Martot, propriétaires de Clairvaux y demeurant, qui ont dit : qu'ils regardaient comme les plus grands ennemis de la Révolution, ceux qui ne savaient pas dans la circonstance faire céder leurs intérêts personnels à ceux de la République, ils ont déclaré en conséquence qu'ils allaient sur le champ boucher leur four de verre à vitre et s'occuper dans le plus court délai à faire convertir en salpêtre leurs approvisionnement de salin et cendres, employer à cet effet les chaudières qu'ils avaient disposées pour faire de la bière et celles à fabriquer du salin et pour mettre toute la célérité qu'exigent les circonstances, ils invitent la Municipalité de requérir tous ceux des ouvriers de la verrerie et autres citoyens en état de travailler au salpêtre de faire à l'instant leur déclaration. Signé Cauzon, Martot.

Vu les offres des citoyens Cauzon et Martot, nous avons requis et invité tous ceux des citoyens de notre commune qui étaient en état de travailler à la fabrication du salpêtre de venir se faire inscrire sur le registre et de suite se sont présentés les citoyens Pierre Jacques Michel Cauzon, Frédéric Pierre Robert, Jean Mery, Jean Houque, Pierre Filius, Christophe Filius, Joseph Filius, Jean du Four et Nicolas Marchandé que nous avons acceptés et mis en réquisition aux termes de la loi pour travailler à la fabrication du salpêtre. Signé au registre : Roy (maire), Perron, Tassin (off. mun.), Robert (secrét.-greffier).

P.c.c. : ROBERT.

Attestation des signatures par le distr. de Barsur-Aube, 7 vent. II. CHRÉTIENNOT, CAMET, GEORGE, MAILLY, BOURGOIN.

55

Le citoyen Ledier, blessé au service de la République, et atteint d'une fraîcheur, manque de moyens pour retourner dans ses foyers. Il demande un secours à l'Assemblée.

La demande d'un secours provisoire de cent écus est appuyé.

Un membre la combat, demande le renvoi et un prompt rapport.

La Convention décrète le renvoi et un rapport sous trois jours (1).

[A la Conv. S.l.n.d.] (2)

« Citoyens, Le citoyen Pierre Ledier, âgé de 58 ans, natif de Gacé, district de Laigle, Département de l'Orne, a l'honneur de vous exposer, citoyens, que depuis le 24 avril (vieux style), il a servi en qualité de volontaire dans la 3^e compagnie du 5^e bataillon de la Côte d'Or, jusqu'au 23 frimaire, qu'il s'est trouvé à six batailles où

(1) P.V., XXXII, 400. Copie du P.V. (F¹⁵ 121, doss. Ledier). F.S.P., n^o 243; J. Sablier, n^o 1174; J. Fr., n^o 525.

(2) F¹⁵ 121, doss. Ledier. Avec attestation du conseil d'administration du 5^e b^{on} de la Côte-d'Or, datée de Mouveaux, 23 frim. II et signée DUFOULON (colonel), CHARLES (cap^e), FROMENT (adjud^t major), MARCOUY (chef de b^{on}), POINSELIN (cap^e), DUBARIL (quartier-maître), BAUGNIAUX (secrét.).

il s'est toujours comporté en brave républicain, qu'il a été blessé d'un coup de feu à celle de Menin, qu'ayant éprouvé des fraîcheurs qui l'ont mis hors d'état de pouvoir servir plus longtemps la République, son bataillon lui a délivré un congé pour se rendre dans son pays pour rétablir sa santé délabrée; arrivé à Paris et ne pouvant plus supporter les fatigues de la route, il s'est rendu à La Charité où il est depuis un mois et d'où il est sorti du 9 ventôse, afin de se mettre en route pour se rendre au sein de sa famille. Réduit dans ce moment-ci sans un sol et sans vêtements, il réclame des bontés et de l'humanité de la Convention les secours que sa fâcheuse position exige. Il attend de votre justice que vous voudrez bien faire droit à sa réclamation qui est des plus justes et il ne cessera de s'écrier comme il l'a toujours fait. Vive la Convention! Vive la République!»

Pierre LEDIER.

56

La société populaire de Tarascon dit qu'elle a été exposée aux influences dangereuses d'un modérantisme rétrograde, et aux calomnies de la malveillance, dont l'opinion publique fait actuellement bonne justice. Elle présente l'expression fidèle de ses sentimens révolutionnaires.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (1).

[Tarascon-sur-Ariège, 18 pluv. II] (2)

« Citoyens représentans,

De faux sans-culottes, de véritables intriguants s'efforcent depuis longtemps à calomnier les mesures révolutionnaires employées, à si juste titre, par les commissaires civils Massiac, Baby et Alard, dans ce département.

Ces vils intriguants sont parvenus à égarer certaines Sociétés, en se servant de l'arme meurtrière du fanatisme et la nôtre s'est distinguée par un délire que la constance des patriotes a su néanmoins faire cesser.

Maintenant que la Société est rentrée dans ses vrais principes, elle rejette de son sein et voue au mépris ceux de ses membres qui sont les auteurs de l'adresse insignifiante et calomnieuse qui a été insérée sous son nom, dans le bulletin de la Convention du 5 pluviôse.

Elle déclara donc de nouveau que les commissaires civils ont acquis, par leurs opérations salutaires, l'estime des vrais sans-culottes.

Que rien ne lui fait tant sentir leur perte que le discrédit actuel des assignats et le relâchement de l'esprit public qu'ils avaient élevé à la hauteur républicaine.

Que ce n'est que lorsqu'ils ont prêché le culte de la Raison que le fanatisme effrayé, a servi de prétexte à leurs détracteurs.

Citoyens Représentants, il est tems que cette lutte odieuse cesse, et que les sincères amis de

(1) P.V., XXXII, 400.

(2) C 295, pl. 988, p. 3.